

Formation spécialisée du CSA SPIP Déclaration liminaire du 10 octobre 2024



Monsieur le Président,

Le CSA formation spécialisée relative aux conditions de travail des personnels en SPIP se réunit ce jour pour étudier plusieurs sujets d'importance.

Le SNEPAP-FSU a en effet porté à votre attention un certain nombre de thématiques que nous examinerons aujourd'hui :

- **Le recensement par DISP des principales priorités immobilières**

Le SNEPAP-FSU constate que nombreux sont les SPIP à ne pas disposer de locaux adaptés. Le choix de construire toujours plus de places de prison marginaliserait-il ce sujet pourtant essentiel à la bonne exécution de leurs missions par les personnels ?

Il nous paraît dès lors indispensable que chaque DISP se saisisse de cette question et établisse un calendrier clair de priorités.

- **Les astreintes & le respect des garanties minimales des agents**

Si le SNEPAP-FSU n'est pas opposé à l'existence d'astreintes, le cadre d'intervention des personnels doit être clairement défini, limité et harmonisé nationalement. Par ailleurs, il est de la responsabilité de l'administration de veiller au respect des garanties minimales, notamment le temps de repos hebdomadaire. Nous en sommes encore loin... Espérons que cette réunion, ce jour, permettra d'impulser une nouvelle dynamique !

- **Les violences institutionnelles à l'égard des agents**

Pour le SNEPAP-FSU, il est temps que ce sujet fasse l'objet d'une véritable prise en compte par l'administration tant il impacte le quotidien des personnels : charge de travail démesurée, échéances difficiles à tenir, sentiment d'une responsabilité individuelle renforcée, absence de réponse à des questions sur leur situation administrative, non prise en compte des risques psycho-sociaux... Les thématiques à aborder ne manquent pas !

Dans un **contexte politique fragile et incertain, terreau fertile aux représentations sur la prise en charge des personnes** qui sont confiées à l'administration pénitentiaire, alors que les **restrictions budgétaires** frappent de plein fouet les services et que le budget 2025 reste encore à voter, le SNEPAP-FSU ne peut que s'inquiéter des **conséquences sur la qualité du service public et les conditions de travail des agents.**

Alors qu'aucune réforme structurelle n'est portée pour mettre un terme à la surpopulation carcérale et à la probation de masse, ce sont les personnels en première ligne qui subissent les injonctions contradictoires. Résultat : une **perte de sens du travail pour les agents**, pouvant conduire à un épuisement professionnel.

D'autant plus que, dans le même temps, les personnels se voient confrontés à des **exigences disproportionnées en matière de présence sur site, entraînant des refus de congés**. Au-delà de la période des JO, plusieurs directions imposent désormais que 50% des personnels en SPIP soient en position de travail, voire en présentiel (obérant le fait que le télétravail est une position de travail comme une autre...). **Le SNEPAP-FSU les appelle à retrouver la raison sur ce sujet !**

COMMUNIQUÉ NATIONAL



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05

mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN